

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

Délibération n°1-2022

Objet : Projet artistique et culturel 2023 - 2025 / Renouvellement du mandat du directeur

Ce jeudi 10 mars 2022 à 16h30, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 3 mars 2022.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : M. Philippe CLEMENT, Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Paul ROCHE, M. Frédéric SOULIER

VILLE DE TULLE : Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Eric LEBAS

REGION NOUVELLE AQUITAINE :

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Frédérique MEUNIER

PERSONNALITES QUALIFIEES : Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Annie MOURNETAS, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Bertrand AUNEAU

Membres	24
Présents	15
Représentés	5
Votants	20
Exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Représentés : Mme Agnès AUDEGUIL par Mme Frédérique MEUNIER, Mme Marie-Claude BROUSSE par Philippe LESCURE, M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX par M. Bernard COMBES, M. Philippe NAUCHE par M. Paul ROCHE, M. Christian PRADAYROL représenté par M. Frédéric SOULIER

Excusés : Mme Charline CLAVEAU, Mme Sabine MALARD, M. Yannik SEGUIN

Autres participants : Mme Corinne ARAZO, Mme Cécile BENOIST, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Coralie DESSENOIX, Mme Manuella DUCASTEL, Mme Agnès HALARY MIRAUCOURT, M. Jacques SPINDLER

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC Brive-Tulle,
- Vu la délibération n°7-2017 portant sur la nomination du directeur
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC L'empreinte

Exposé des motifs

Suite à la réalisation de l'évaluation du projet en cours présentée par Monsieur Nicolas Blanc lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021, la réunion du Comité de suivi du 18 janvier 2022 réunissant l'ensemble des membres fondateurs de l'EPCC – Ville de Brive La Gaillarde, Ville de Tulle, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Département de la Corrèze et l'Etat, Ministère de la Culture-DRAC Nouvelle Aquitaine avec la direction de l'EPCC L'empreinte a permis, en s'appuyant sur le document d'évaluation, de partager les objectifs et les enjeux du projet artistique et culturel 2023-2025.

Suite à la présentation ce jour par Monsieur Nicolas Blanc du projet artistique et culturel 2023-2025 pour l'EPCC L'empreinte, Scène nationale Brive-Tulle, le Président invite le conseil d'administration à procéder au vote du renouvellement du directeur à la majorité des deux tiers conformément à l'article 12 des statuts.

Les membres du conseil votent au scrutin secret conformément à l'article 4 du règlement intérieur.

Suite à l'approbation à l'unanimité des membres du conseil d'administration, il est procédé à un vote à main levée.

Le Président et le secrétaire de séance annonce les résultats

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

Décision

Le Conseil d'administration décide à *l'unanimité*

- d'approuver le renouvellement du mandat de directeur de Monsieur Nicolas Blanc pour 3 ans

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 10 mars 2022

M. Bernard COMBES
Président